

Asile, hospitalité et marges urbaines : réflexions sur la situation des « Roms migrants » dans
les villes françaises

Olivier Legros

En français, « asile » est un terme ambigu. Certes, il est synonyme de droit et de protection accordés par les institutions dans une logique à la fois politique et humanitaire, mais il évoque aussi l'isolement, l'enfermement et la suspicion vis-à-vis de ceux qui demandent l'asile. L'asile constitue ainsi une forme particulière d'hospitalité, l'hospitalité étant entendue au sens d'Anne Gotman, c'est-à-dire un ensemble de dispositifs et de pratiques qui visent à accueillir et à encadrer les hôtes/étrangers selon leur position sociale tout en écartant ceux qui sont perçus comme indésirables. Dans les faits, l'asile est une forme d'hospitalité davantage subie par le « maître de maison » que volontaire : c'est rarement les bras ouverts que l'on accueille les réfugiés dont la présence est souvent assimilée à une charge supplémentaire. Enfin, l'asile ressemble à une mise en quarantaine. Bien qu'ils fassent l'objet d'une protection élémentaire, les demandeurs d'asile sont soumis à l'enquête. Dans les sociétés actuelles, en particulier celles des pays riches, ce sont d'abord les paroles et les témoignages qui furent examinés avec soin, puis les corps des personnes, comme le montre bien Didier Fassin : c'est désormais aux corps souffrants de témoigner des violences endurées et, ainsi, de légitimer la demande d'asile et la prise en charge.

Que nous apprend la situation des migrants roms, lesquels sont le plus souvent originaires de Roumanie et de Bulgarie et installés dans des conditions précaires dans les marges des grandes villes, sur les procédures et les formes de l'asile et de l'hospitalité publique en Europe occidentale et, en particulier, en France ?

A l'exception des Roms kosovars qui ont fui les persécutions à partir de la fin des années 1990, ceux que l'on appelle communément les « Roms migrants » - selon les estimations, ils seraient entre 10 000 et 15 000 personnes en France - sont rarement des demandeurs d'asile depuis la suppression des visas entre la Bulgarie, la Roumanie et la France au début des années 2000. Comme tous les citoyens européens, ils jouissent aujourd'hui de la liberté de circulation dans les pays-membres de l'UE. De plus, les Roms migrants font généralement l'objet de politiques de rejet (expulsion des terrains squattés, éloignement des personnes). A l'échelle nationale, les discours tenus par le Chef de l'Etat et par les membres du

gouvernement durant l'été 2010 sur la prétendue criminalité des Roms migrants ont d'ailleurs permis de justifier le renforcement des mesures répressives à leur endroit. Les Roms migrants présentent malgré tout des similitudes avec les demandeurs d'asile. Des habitants de bidonvilles, de squats ou de campements « illicites », selon l'expression des pouvoirs publics, peuvent ainsi être pris en charge par les autorités pour des motifs humanitaires, par exemple suite à un événement dramatique tels que les incendies ou les expulsions de terrain qui contraignent les individus et leurs familles à l'errance. Comme les demandeurs d'asile d'une certaine manière, c'est donc parce qu'elles sont assimilées à des victimes que les personnes en question vont pouvoir bénéficier de la protection des pouvoirs locaux.

Dans la construction des régimes d'hospitalité publique à destination des Roms migrants, l'espace (en l'occurrence le dispositif d'hébergement) joue un rôle primordial. D'abord, l'hébergement permet de régler le problème de l'habitat précaire qui est souvent perçu par l'opinion publique et par les pouvoirs locaux comme une tache dans le paysage urbain. C'est aussi un moyen pratique de fixer le nombre de personnes que l'on consent à accueillir (rarement plus d'une centaine de personnes alors qu'un bidonville peut abriter jusqu'à 800 personnes) et, dans le même ordre d'idées, de faire le tri entre ceux que l'on accepte d'accueillir et les autres, les exclus des dispositifs, qui sont voués à la vie précaire. Plus fondamentalement peut-être, les dispositifs d'hébergement doivent être considérés comme des instruments de pouvoir car ils permettent de fixer les conduites des hôtes. Par exemple, dans les « villages d'insertion » mis en place à partir de 2007 par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de la démolition des grands bidonvilles roms de la banlieue parisienne, les visites sont interdites, sauf autorisation préalable accordée par le gestionnaire des lieux. En outre, comme les « cités de transit » un demi-siècle plus tôt, les « villages d'insertion » sont assimilés par les institutions à des sas entre le bidonville et le logement de droit commun. Dans ces sas, les individus doivent montrer qu'ils sont capables d'accéder à l'emploi et apprendre les conventions sociales. Enfin l'espace a un autre intérêt : il exprime, aux yeux de tous, la place des hôtes dans la ville et dans la société d'accueil. En l'occurrence, les hôtes des pouvoirs publics sont souvent installés dans des lieux situés en marge de la ville moderne, si possible à distance du voisinage : zones d'activités ; friches industrielles en reconversion ; aires d'accueil des Gens du voyage désaffectées, etc. Les personnes hébergées sont ainsi soustraites aux regards des simples citoyens en même temps qu'elles peuvent faire, du fait de leur cantonnement, l'objet d'un traitement spécifique. Et c'est sans doute l'aspect le plus important. L'hébergement matérialise en effet le régime d'exception auquel sont soumis les

hôtes, à la fois extraits du droit commun et soumis à l'autorité du « maître de maison ». Si elle s'exprime avec force dans la résolution des problèmes d'habitat, cette précarité se manifeste aussi dans les modes de subjectivation au sein des hébergements. Dans les « villages d'insertion » par exemple, le gestionnaire peut être désigné par les résidents comme le « boss » ou la « gestapo ». C'est donc sous les auspices de la soumission que, dans les « villages », probablement comme dans de nombreux autres dispositifs d'hébergement, les migrants pauvres commencent leur intégration dans la société d'accueil sous la direction des pouvoirs publics et des travailleurs sociaux.

Les remarques précédentes invitent bien sûr à s'interroger sur des formes d'accueil qui permettraient d'éviter aux réfugiés et aux migrants pauvres les procédures actuelles de l'asile et de l'hospitalité publique.

Friches industrielles, jardins familiaux abandonnés, terrains vagues, etc. : tous les espaces dévalorisés et mal perçus que Loïc Wacquant regroupe sous le terme de « marges urbaines » constituent des ressources spatiales pour nombre de réfugiés et de migrants pauvres. Elles représentent en effet un point d'ancrage résidentiel et un gisement d'opportunités économiques (collecte de métaux par exemple) pour les personnes et les familles qui peuvent ainsi amorcer le travail d'intégration. Mais il ne faudrait pas idéaliser les marges urbaines pour autant. Les conditions de vie y sont souvent déplorables. Les nombreux témoignages sur l'habitat précaire des Roms migrants mettent l'accent sur l'insalubrité, laquelle est propice au retour d'anciennes pathologies urbaines telles que la tuberculose, sur la fréquence des incendies, sur les pratiques de racket ou encore sur la violence qui peut régner sur certains terrains. Selon Asef Bayat, la « vie informelle », que caractérise la « flexibilité, le pragmatisme, la négociation aussi bien que la lutte permanente pour la survie et le développement personnel » constituerait l'« habitus » des habitants des bidonvilles et des taudis dans les villes du Tiers-Monde. Le constat vaut assurément pour les migrants roms en situation précaire dans les villes européennes. Par ailleurs, la vision de la pauvreté étrangère (Bernardot) peut être à l'origine de tensions vives dans le voisinage dont les sentiments et les réactions oscillent entre l'hostilité et la compassion. Pour cette raison, l'habitat précaire, dont le développement résulte, certes des pratiques de survie des migrants mais aussi des politiques de rejet orchestrées par les pouvoirs publics, forme souvent un nouvel objet de débats et de controverses dans l'arène politique. Bref, les marges urbaines ne constituent pas vraiment une alternative aux régimes actuels de l'hospitalité publique, encore moins un modèle d'urbanisme. C'est tout au plus, une sorte de « soupape de sécurité », un espace de respiration

qui permet à des groupes précarisés, à commencer par les Roms migrants, d'envisager des stratégies de survie, voire d'insertion. En d'autres termes, c'est une ressource pour la régulation sociale à l'échelle locale.

In fine, la situation des Roms migrants dans les villes françaises montre qu'il est nécessaire de reconsidérer la question de l'accueil dans les sociétés urbaines. A l'heure actuelle, les marges urbaines sont des espaces en voie de disparition. Dans un contexte économique hautement concurrentiel, elles sont devenues des espaces valorisés par le capital, toujours en quête de nouveaux secteurs à investir ou de nouvelles terres à conquérir (Harvey), et par les pouvoirs publics. Ces derniers multiplient les opérations d'aménagement urbain et cherchent, par la même occasion, à exercer un contrôle accru des activités et des hommes dans les marges urbaines comme dans le reste de la ville. Aussi les Roms migrants, comme tant d'autres migrants pauvres, ont-ils de moins en moins le choix. S'ils veulent éviter l'expulsion qui équivaut, avec le renforcement des appareils réglementaires, à une sorte de bannissement, ils doivent gagner les « villages d'insertion », les camps et autres foyers d'hébergement, ces « sphères closes » qu'évoque Michel Lussault à la suite de Peter Slotedyk. Avec le bidonville et le taudis, l'asile semble ainsi s'imposer dans les villes contemporaines parmi les formes émergentes de l'« habiter » des pauvres, les étrangers, à commencer par les Roms migrants, bien sûr, mais également les nationaux, qui, en effet, sont de plus en plus nombreux à être exclus du logement de droit commun, souvent pour des raisons économiques. Cette évolution des modes d'habiter a les conséquences que l'on sait : la protection peut-être mais aussi la généralisation de la soumission comme forme de subjectivation et l'affirmation de la précarité, non seulement mode d'existence mais aussi comme mode de gouvernement. Bien que pessimistes, ces remarques ont un intérêt. Elles constituent une invitation. Une invitation à la refondation politique des villes et des sociétés urbaines.